

COMPTE RENDU De la COMMISSION FINANCES

8 NOVEMBRE 2017 A 17 HEURES A QUILLAN

Présents: Jacques Galy, Jean Christophe Gauvrit, Jean Pierre Esposito, Yves Aniert, Jean Jacques Marty, Pierre Castel, Georges Reverte, Gilbert Simon, Francis Savy Igor Beloff et Isabelle Martinez

Excusés : Evelyne Garros.

Présentation par le Vice Président aux finances de la situation budgétaire par budget :

CIAS :

Concernant le CIAS le DGS informe que le CIAS des Pyrénées Audoises est aujourd'hui un exemple à l'échelle départementale. En effet avec la mise en place de Domiphone et la gestion des présences avec les smartphones, la facturation vers les prestataires financeurs et les bénéficiaires est envoyés dans la 1^{ère} moitié du mois. Ainsi le Département paye avant la fin du mois. Ce qui permet un apport régulier de trésorerie au CIAS.

Les référentes sont plus solidaires entre elles et se répartissent le travail pour une meilleure gestion du service.

OM :

La facturation de la REOM 2017 pour les particuliers est terminées. Il reste à facturer les professionnels gros producteurs.

Concernant le problème de la REOM 2014, un courrier a été envoyé à Monsieur le Ministre de l'Action et des comptes publics pour la mise en place d'un protocole transactionnel pour un montant de 586 000 €

Aujourd'hui la situation est la suivante, sur 3 575 titres émis soit une somme de 697 125 € :

- 1 762 redevances ont été acquittées en totalité ou partiellement soit 467 849,12 €
- 1 248 redevances sont restées impayées soit 117 953,97 € liées directement à l'action du collectif des contribuables
- 565 ont été annulées sur justifications des redevables soit 111 321,91 €

Par ailleurs, la communauté a procédé à 20 280 € de remboursements soit 104 redevances. Le montant des demandes de remboursements enregistrées au secrétariat de la communauté s'élève à 183 560,25 € soit 943 redevances.

Concernant le paiement de la cotisation au COVALDEM il y a quelques mois de retard car il manque près de 700 000 € de trésorerie sur le budget OM.

Office du tourisme :

Le BP est respecté.

La taxe de séjour est réglée à prêt de 80 %. Les relances ont été envoyées lundi.

Concernant le problème de la taxe de séjour de l'Espinet. Pour rappel la société nous devait 7 années de taxe de séjour (soit environ 30 000 € par an) . La nouvelle société Vayamundo a réglé 3 années. Et une discussion est engagé avec les nouveaux dirigeants pour une régularisation définitive de la situation.

Musée du Quercorb :

Le musée du Quercorb est financé à hauteur de 25 000 € par an par le département.

La CCPA abonde cette année le budget de plus de 56 000 €

Malheureusement les chiffres de fréquentation sont assez « catastrophiques » avec cette année seulement 2 500 personnes qui ont passés la porte du musée à Puivert.

Une réunion est prévue la semaine prochaine avec le Département de l'Aude.

Les autres budgets : RAS les BP sont respectés.

Le budget général :

Les dépenses de fonctionnement ont été respectées

Il y a juste un petit dépassement au chapitre 012 du fait d'une régularisation d'assurance du personnel.

Il convient de noter que sur le produit de la fiscalité, l'engagement a été fait sur les douzièmes perçus et qui sont calculés sur le produit 2016. A ce jour, la totalité du produit fiscal voté par le Conseil € n'a pas été perçue en totalité (de l'ordre de 478 000 €). Un RDV a été prévu avec le Trésorier pour avoir des éclaircissements.

Compte-tenu du taux d'endettement de la CCPA, de la fin de certains emprunts en 2017 et 2018, et des conditions de prêts faites actuellement aux collectivités locales, d'équilibrer la section d'investissement de l'exercice 2017 avec un emprunt de 300 K€ et à cette fin de proposer au conseil communautaire un DM. 3 emprunts se terminent en 2017 (soit un total d'annuité 25 867.91 €) La 1ere proposition reçue pour un prêt de 300 000 € à un taux de 1.72% sur 15 ans, soit 22 861.39 €)

Les premières orientations du budget 2018 :

1) de poursuivre l'effort d'économie sur les charges de gestion qui pourrait se traduire en 2018 par :

- Un regroupement des services techniques sur l'UTT de Quillan : la baisse des demandes d'intervention des communes à Chalabre et au Pays de Sault, ne justifie plus une permanence journalière sur ces UTT. En conséquence, selon les demandes des communes, le regroupement des effectifs techniques à Quillan est envisagé, selon des modalités à travailler avec les agents. Lors de la présentation du projet d'organigramme en 2018, le CT a émis un avis favorable sur ce sujet.
- La valorisation du patrimoine immobilier, avec des transferts de propriété vers les communes et des baux emphytéotiques vers les bailleurs sociaux.
- Le regroupement des services communautaires sur la maison de la montagne pour le Pays de Sault.
- Que les AC 2018, ne compensent que les produits réellement perçus par la CCPA, et non plus ceux de 2013, en faisant remarquer le gain que les communes ont eues de 2014 à 2017, si la CCPA n'avait pas opté pour la FPU...

2) La mise en place en 2018, de la facturation du service urbanisme (ADS) selon le principe suivant :

- Un euro par habitant DGF
- Le solde par une répartition en fonction des actes délivrés en 2017 sur les communes qui bénéficient du service.

Concernant les investissements futurs :

- La mise en place du THD

Les travaux devraient commencer la 2^{ème} quinzaine de Novembre

- La voie Verte

Le département est toujours en attente de la validation de l'ensemble des dépenses. Pour information il sera proposé de prendre la même délibération que la communauté de communes du Limouxin à savoir : la CdC ne s'engagera que si la totalité des investissements sont obtenus et la dépense sera répartie sur 5 années au lieu de 2 initialement.

Il faut continuer à développer la mutualisation.

A cet effet M Castel propose de mutualiser l'ingénieur territorial de la mairie de Quillan une journée par semaine pour le suivi des travaux et les marchés publics.

Proposition à étudier...

Idée de recettes : mettre en place des panneaux photovoltaïque sur les bâtiments et les terrains intercommunaux.

Pour plus de visibilité entre les budgets et les services :

-Les virements aux budgets annexes : les virements aux budgets annexes (Musée, office de tourisme et Station de ski) seront réalisés si cela ne crée pas de déficit sur le budget général.

-Le temps de travail des agents techniques passés aux OM sera refacturé sur le budget annexe